

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

## Séance du Lundi 13 Février 2017

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

M. Patain Olivier est élu secrétaire de séance

### Membres présents

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Patain Olivier, Philippe Catherine, Ponsot Elisabeth, Renaud Nadège, Thourault Madeleine.

### Membres absents excusés :

Laurent Desroches qui donne pouvoir à Elisabeth Ponsot

Emilie Merle qui donne pouvoir à Catherine Philippe

Marilyne Meunier qui donne pouvoir à Jean Philippe Campagnani

Isabelle Lemoine qui donne pouvoir à Nadège Renaud

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Décembre 2016
- Bâtiment : contrat de location avec ADMR, rénovation salle ancienne cantine, bâtiment de la Poste
- Travaux : projet route de Poisson
- Assainissement : renouvellement du contrat d'entretien de la station d'épuration
- Affaires scolaires : équipement informatique école, restitution commission
- Administratif
- Communauté de communes Le Grand Charolais : mise à jour des statuts, désignation du représentant à la CLECT
- Questions et informations diverses

### Approbation du compte rendu de la réunion du 19/12/2016 :

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

## Bâtiments : contrat de location avec ADMR, rénovation salle ancienne cantine, bâtiment de la Poste :

### 1/ Contrat de location avec ADMR

Mme le maire informe le conseil de la rencontre avec les représentants de l'association ADMR afin de mettre en place le contrat de location avec l'association suite aux travaux réalisés. Le loyer a été fixé à 250 € mensuel, la salle socio-culturelle pourra être mise à disposition gracieusement lors de réunions organisées par l'association selon une programmation établie préalablement. Les charges locatives concernent le remboursement par l'association des consommations d'électricité. Les nouvelles conditions de location prendront effet à compter du 01/04/2017.

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise Mme le maire à signer tout documents se rapportant à cette affaire.

### 2/ Rénovation salle ancienne cantine

Mme le maire informe le conseil municipal du contenu de l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet d'architecte Setan, il s'agit d'une première ébauche intégrant la réfection du bâtiment et la réfection du mur d'enceinte (démolition anciens sanitaires). La pré-étude intègre la rénovation du bâtiment (réfection du mur arrière du bâtiment, isolation, mise aux normes d'accessibilité, rénovation du mode de chauffage, ainsi que la réfection de la toiture). Le projet proposé sera étudié en commission bâtiment et modifié en fonction des besoins. Le montant prévisionnel de travaux (selon le projet présenté) est estimé à 141 600 € HT auxquels s'ajoutent des frais annexes (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle) environ 28 000 €.

Le projet pourrait être éligible à des subventions au titre du Fond Public d'Investissement Local ou de la DETR. Une sollicitation d'une enveloppe parlementaire pourrait être également envisagée. La décision d'engagement définitif du projet dépendra du budget primitif 2017 et du résultat des demandes de subventions effectuées. Mme le maire propose au conseil de réunir la commission bâtiment pour reprendre plus précisément les aménagements proposés afin d'adapter la proposition et diminuer le coût du projet. Mme le maire propose le plan de financement suivant :

- Etat : Fond Public d'Investissement Local et DETR
- Département de Saône et Loire et Région (en fonction des conditions à paraître)

Le conseil délibère favorablement sur le plan de financement prévisionnel établi et autorise Mme le maire à engager toutes procédures nécessaire pour les demandes de subvention auprès de l'état, le département de Saône et Loire, la région, auprès d'un parlementaire du département .

### 3/ Bâtiment de la Poste

Mme le maire rappelle au conseil municipal que depuis l'ouverture de l'agence postale communale et le départ des locataires, le bâtiment est libre. Suite à la réunion de travail

réalisée en janvier, la proposition est de mettre en vente le bâtiment pour un montant de 140.000 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à la mise en vente du bâtiment pour un montant de 140 000 € et autorise Mme le maire à engager toutes démarches administratives liées à la mise en vente du bâtiment.

### Travaux :

- projet route de Poisson

Mme la maire fait part au conseil de la proposition de contrat de maîtrise d'œuvre reçu par le cabinet Ingepro concernant l'aménagement de l'entrée du bourg route de Poisson, essentiellement pour limiter la vitesse dans cette entrée du bourg et sécuriser les abords. Le dossier a été vu en commission en janvier. Mme le maire propose de valider la proposition du cabinet Ingepro pour un montant de 5.850 € HT soit 7.020 € TTC. La proposition intègre le relevé topographique, l'étude, l'élaboration du plan de financement. Sera aussi réalisé un passage caméra sur cette partie du réseau d'assainissement pour en vérifier l'état.

Le conseil municipal délibère favorablement et autorise Mme le maire à signer le contrat, à engager toutes démarches administratives, financières concernant cette opération, ainsi qu'à déposer tout dossier de demande de subventions auxquelles l'opération pourrait prétendre au niveau de l'état, de la région et du département.

- Rue Jules Ferry

Les finitions vont commencer à compter du 20 février pendant les vacances scolaires. (Enduits, enrobés,...) La circulation sera perturbée pendant la fin des travaux. Les plantations devraient se faire avant la fin du mois en fonction de la météo. L'éclairage de la rue a été installé. La réception des travaux devrait être faite mi-mars.

### Assainissement : renouvellement du contrat d'entretien de la station d'épuration:

Mme le maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler le contrat d'entretien de la station d'épuration. Il est proposer de valider la proposition de la SAUR qui réalise jusqu'à ce jour le suivi. Le contrat reprend les mêmes conditions que celui élaboré précédemment. Celui-ci n'est pas bâti sur la même durée au vue de la réflexion en cours sur le renouvellement de la STEP.

Le conseil délibère favorablement et autorise le maire à signer la dite convention.

Les relevés de l'ensemble des tampons sont en cours et seront bientôt terminés. Ils seront ensuite inscrits sur plans sur version dématérialisée.

### Affaires scolaires : équipement informatique école, restitution commission

Mme le maire passe la parole à Catherine Philippe, adjointe qui fait un compte rendu de la commission vie scolaire qui s'est tenue le 7 février dernier.

## 1/ équipement informatique de l'école

Mme Philippe rappelle qu'une classe de l'école a expérimenté sur la dernière année scolaire, une « classe tablette ». L'utilisation de l'outil a permis aux élèves d'apprendre à manipuler cet outil pour réaliser des petits documentaires, des vidéos, etc ... Ce travail a fait l'objet d'une restitution où étaient invités les membres du conseil municipal en juin 2016. Le travail réalisé par les enfants avait notamment permis de mettre en avant le voyage scolaire de la classe de CM2 à Paris où la visite de l'assemblée nationale avait été possible grâce au soutien de Mme la députée Edith Gueugneau. Il s'avère qu'un dispositif de subvention porté par l'Education Nationale vient conforter l'utilisation de l'outil tablette si le groupe scolaire primaire est en lien avec un collège utilisateur de tablettes. C'est le cas de l'école de St Yan qui crée des temps d'échange avec le collège René Cassin de Paray le Monial. De plus, la députée Edith Gueugneau a été sollicitée au titre d'une enveloppe parlementaire. Le contenu de la « classe tablettes » offre un équipement composé d'un kit complet de 10 à 12 tablettes, les étuis, une imprimante et un vidéo-projecteur. Le coût total de l'opération est estimé à 12.000 €. Les subventions attendues sont de 3.000 € au titre de la réserve parlementaire et 4.000 € au titre du dispositif porté par l'éducation nationale.

Le conseil municipal délibère favorablement sur le projet et autorise Mme le maire à solliciter les subventions nécessaires à sa réalisation.

## 2/autres points évoqués lors de la réunion de la commission affaires scolaires

Temps d'activités périscolaires (T.A.P.) : de nouvelles propositions sont faites aux enfants en fonction des intervenants, une activité cirque va être proposée.

Un contact va être pris avec le directeur concernant la rentrée 2017 afin d'anticiper la question des toutes petites sections.

Suite à une rencontre avec l'inspecteur d'académie, il a été évoqué le projet de faire de l'école de St-Yan un « pôle » scolaire regroupant à court ou moyen terme les écoles de L'Hôpital le Mercier, Poisson et Varenne St-Germain.

## Administratif :

### 1/Contrat de travail

Il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de Véronique Desbrosses qui est en contrat aidé sur la garderie périscolaire et le temps de cantine en service. Pôle

emploi est en train de procéder à la demande de renouvellement au titre du contrat aidé de Véronique Desbrosses.

Le conseil autorise Mme le maire à procéder au renouvellement de contrat de ces agents et à signer tous documents se rapportant à ces affaires.

## 2/ Remboursement sur avance perçue par un ancien agent de la collectivité

Un ancien agent technique, après une longue période d'arrêt maladie a été mis en retraite à compter du 18 juillet 2013. Cependant, son dossier retraite n'a été liquidé qu'en avril 2014. Pendant ce laps de temps, la collectivité est tenue de verser à l'agent une indemnité de coordination récupérable. Afin de procéder au recouvrement de cette somme ( 6.602 €) , il est nécessaire de prendre une délibération.

Le conseil municipal délibère favorablement, décide de récupérer la dite somme et charge Mme le maire d'engager la démarche.

## Communauté de communes Le Grand Charolais : mise à jour des statuts, désignation du représentant à la CLECT

### 1/mise à jour des statuts de la communauté de communes Le Grand Charolais

Mme la maire informe le conseil de la modification des statuts de la communauté de communes Le Grand Charolais en raison du changement de siège social qui sera désormais rue Desrichard (dans les anciens locaux du Pays, le Pays intégrant les anciens locaux de la communauté de communes de Paray le Monial). L'article 5 est donc modifié comme suit :

« Article 5 : Le siège de la communauté de communes Le Grand Charolais est fixé à Paray le Monial, 32 rue Desrichard »

Le conseil municipal délibère favorablement et adopte les nouveaux statuts de la communauté de communes Le Grand Charolais.

### 2/ désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Mme le maire explique au conseil municipal que cette commission doit être créée entre la communauté de communes et de ses communes membres, conformément au code général des impôts. Cette commission est créée par le conseil communautaire qui a déterminé le nombre de membres à 50 (44 représentants pour les communes + 6 membres représentant le conseil communautaire : André Accary, Bernard Jaillot, Gilles Perrette, Bernard Laugère, Magali Ducroiset et Gérald Gordat). La mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la communauté de communes.

Le conseil municipal désigne Elisabeth Ponsot, maire, déléguée titulaire et Olivier Patain, adjoint aux finances, délégué suppléant.

## Questions et informations diverses :

### Plan Communale de Sauvegarde

La commune est dans l'obligation d'avoir un Plan Communal de Sauvegarde répertoriant les risques majeurs présents sur la commune, et fixant les modalités d'organisation sur la commune en cas d'alerte. Les risques répertoriés concernent :

- le risque inondation, dans le cadre du risque inondation de la Loire,
- le risque routier en raison de la traversée de la RD 982
- le risque technologique liée au passage de conduite de transport de gaz.
- le risque de la zone aéro-portuaire

L'association EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, association avec laquelle nous avons travaillé sur le diagnostic d'accessibilité) a pris contact avec la commune car elle peut nous accompagner dans son élaboration. La proposition inclut une aide à la réalisation du PCS (organisation du dispositif, répartition des tâches, identification des vulnérabilités, recensement des moyens... ) , une aide à la réalisation et à la diffusion du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), et d'un exercice de simulation. La proposition financière est 990 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à la proposition d'EGEE, autorise Mme le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire et désigne Jean Philippe Campagnani, conseiller municipal référent du projet.

### Prochaines dates

Commission communication : mercredi 22 février

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue pour le 20 mars 2017

**Mme Le Maire clôt la séance à 22h55**

Le secrétaire de séance,  
Olivier PATAIN

